

Vallée d'Ossau

NIV
4

CIRCUIT N°38
PARC NATIONAL



Le tour des lacs d'Ayous



Paysages de cartes postales, les lacs d'Ayous sont indissociables de la silhouette du Pic du Midi d'Ossau qui se reflète dans ces miroirs naturels.

Cette boucle enchaîne quatre grands lacs sous le regard de la face nord du Pic.

Son accessibilité et la beauté des paysages enchanteront les randonneurs novices ou confirmés.

D Du parking, prendre la piste carrossable qui longe le lac. À la première bifurcation, au niveau d'un parc à contention, continuer tout droit. Après un pont, la piste attaque une côte sévère qui accède à une barrière métallique. Marcher sur 100 m.

0h40 **1 707721 E - 4747789 N** Prendre à droite le sentier bien marqué qui monte à travers la forêt (balise blanc et rouge GR®10). Poursuivre jusqu'à la sortie de la forêt où on débouche sur un petit plateau occupé par deux cabanes.

1h00 **2 706878 E - 4747714 N** Continuer par le large sentier évident qui s'élève à travers quelques hêtres puis des pâturages. Après une montée régulière vers la gauche, on arrive au lac de Roumassot. Longer la berge sur la droite jusqu'à une cabane.

1h30 **3 705961 E - 4747231 N** Grimper le long de la cascade, puis contourner par la droite le petit lac de Miey. Atteindre ensuite le long du déversoir du lac Gentau d'où l'on aperçoit le refuge d'Ayous.

2h00 **4 705304 E - 4747224 N** À la bifurcation, laisser à droite la montée vers le col d'Ayous et continuer en longeant le lac jusqu'au refuge (gardé du 1/06 au 1/10).

Ensuite, l'itinéraire emprunte le sentier en lacets qui se poursuit au-delà du refuge pour rejoindre le grand lac Bersau, point culminant de la randonnée. Au bout du lac, un petit col, dominé par le pic Casterau à gauche, marque le début de la descente. Après quelques lacets, on trouve une bifurcation au niveau d'éboulis de roches rouges caractéristiques.

3h00 **5 704993 E - 4745505 N** Laisser le sentier qui file tout droit vers le col des Moines et prendre à gauche vers le lac Casterau, visible en contrebas. Contourner le lac par la droite et continuer la descente jusqu'à la cabane de la Hosse.

3h45 **6 706257 E - 4745910 N** Suivre la piste à gauche sur 100 m puis prendre à droite un chemin qui descend vers le ruisseau. Passer un pont et marcher rive droite jusqu'à la cabane de Cap de Pount. Le sentier continue en longeant par la droite un petit canyon. Après une brève descente, on rejoint un vaste plateau où l'on retrouve la piste.

4h15 **7 707044 E - 4746811 N** Il ne reste plus qu'à la suivre pour revenir au parking de Bioux.



D Parking de Biou-Artigues.

GPS WGS 84 UTM 30T
708436 E - 4749389 N

5h

14 km

650 m

Balilage blanc et rouge sauf entre 4 et 5

★ À ne pas manquer

- Mosaïque de roches (grès rouge, serpentine verte, volcaniques...).
- Dolines et gouffres autour du lac Casterau.
- Les rapaces, vautours et autres en période estivale.
- Le canyon de Cap de Point.

⚠ Attention

- Parc national, réglementation particulière.
- Chien interdit sur une partie du parcours.
- Nombreux troupeaux sur les zones de pâturages.

La formation du Pic du Midi d'Ossau

Le Pic du Midi d'Ossau fait partie des plus anciennes formations géologiques des Pyrénées.

Les roches d'origine volcanique qui le composent comme l'andésite situent sa genèse au cours de l'ère primaire. De ce volcan, il ne restera qu'une caldeira (murailles circulaires) de plusieurs kilomètres de circonférence.

Témoin visible de cette époque, la crête dentelée de Moundelhs qui prolonge la silhouette du pic vers le nord. Au tertiaire, les forces tectoniques à l'origine du soulèvement des Pyrénées donnent à l'Ossau une seconde genèse. La caldeira se disloque, une partie chevauche l'autre pour prendre l'allure d'une proue élancée vers le ciel.

Renseignements complémentaires auprès de :

Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau - 05 59 05 77 11
Office de Tourisme d'Eaux-Bonnes/Gourette - 05 59 05 33 08
Office de Tourisme de Laruns/Artouste - 05 59 05 31 41



Programme réalisé par :

Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
1 avenue des Pyrénées - 64 260 Arudy - 05 59 05 66 77
www.valleedossau-tourisme.com

télécharger les fiches rando sur www.valleedossau-tourisme.com

www.rando64.com

à pied, en vtt ou à cheval, découvrez le Béarn et le Pays basque !

Bien choisir votre randonnée

Pour chaque itinéraire, vous trouverez des informations techniques et pratiques pour vous permettre de choisir votre randonnée :

Les niveaux de difficulté.

Les randonnées sont classées par ordre de difficulté défini par un code couleur suivant les recommandations de la Fédération Française de Randonnée Pédestre :

- NIV 1** Très facile, moins de 2h de marche. Idéale à faire en famille, sur des chemins bien tracés.
- NIV 2** Facile, moins de 3h de marche. Peut être faite en famille, sur des chemins avec quelquefois des passages moins faciles.
- NIV 3** Difficile, moins de 4h de marche. Pour randonneur habitué à la marche, avec quelquefois des endroits assez sportifs ou des dénivelés.
- NIV 4** Très difficile, plus de 4h de marche. Pour randonneur expérimenté et sportif. L'itinéraire peut-être long et technique (dénivelé, passages délicats).

Le balisage

Direction	Sentier de pays et PR®	GRP®	GR®
Bonne direction			
Tourner à gauche			
Tourner à droite			
Mauvaise direction			



GR®, GRP® et PR® sont des marques déposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Certains itinéraires ont été sélectionnés par la Fédération française de randonnée pédestre en fonction de critères de qualité. Ils sont labellisés PR®.

Recommandations

Météo 08 99 71 02 64 - **Appel d'urgence européen** 112

Parcourir les chemins du Béarn et du Pays Basque nécessite d'être vigilant et d'adopter un comportement respectueux, envers la nature, les hommes et les femmes qui font vivre ce territoire. Voici quelques conseils pour bien randonner.

Préservez-vous

- Ne partez pas sans le matériel nécessaire (chaussures et vêtements adaptés, gourde, casquette, crème solaire...).
- Sur les zones pastorales, gardez vos distances avec les troupeaux et les chiens.
- Evitez de partir seul; avant de partir, informez un tiers de votre itinéraire.
- Ne buvez pas l'eau des ruisseaux.

- Renseignez-vous sur la météo.
- Ne surestimez pas vos capacités.

Préservez la nature

- Munissez-vous d'un sac pour emporter vos déchets.
- Respectez la faune et la flore.
- Suivez les sentiers balisés.

Respectez les activités et les hommes

- Pensez à refermer les barrières.
- Évitez de partir en randonnée avec votre chien ou tenez-le en laisse.
- N'allumez pas de feux.
- Respectez les propriétés privées traversées par les itinéraires.

Votre avis sur nos sentiers

Les itinéraires que nous vous proposons ont fait l'objet de la plus grande attention. Vos impressions et observations sur l'état de nos chemins, nous intéressent et nous permettent de les maintenir en état. Nous vous invitons à faire part de vos remarques par le biais du dispositif Suricate (<http://sentinelles>).

Les coordonnées GPS.

D GPS 30T 7107030 - 4776694N

Pour chaque point de référence du circuit, vous trouverez des coordonnées GPS. Le système géodésique retenu compatible avec les GPS est le WGS84, la projection est en UTM et la zone 30T pour le Sud-Ouest de la France. Les valeurs du point en longitude et latitude sont données en mètre suivi de O pour Ouest et N pour Nord. Téléchargez les tracés GPS des circuits sur www.valledossau-tourisme.com



Temps de marche, donnée en heure. Cette valeur estimée tient compte de la longueur de la randonnée, du dénivelé et des éventuelles difficultés.



Dénivelé, exprimé en mètre. Pour chaque circuit, la valeur correspond au cumul des montées.



Distance, la valeur exprimée en kilomètre correspond à la longueur totale de l'itinéraire.

La réglementation du Parc national des Pyrénées

Réglementation Reglamentación

Le cœur du parc national est un territoire naturel, ouvert à tous mais soumis à réglementation. Les agents du parc national accueillent et informent les visiteurs en encourageant un comportement respectueux et en veillant à l'application du règlement.

El corazón del parque nacional es un territorio natural, abierto a todos pero sometido a una reglamentación. Los Agentes del Parque Nacional acogen e informan a los visitantes promoviendo un comportamiento respetuoso y velando por la aplicación de la normativa



Pas de camping
No acampar

Bivouac réglementé
Autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc national ou d'un accès routier, entre 19h et 9h

Vivac reglamentado.
Sólo permitido a más de una hora de camino de los límites del parque o un acceso por carretera, entre 19h-9h



Pas de chiens, même tenus en laisse
Prohibido perros, incluido atados

Pas de feu
No hacer fuego



Pas de véhicules, ni de VTT
Prohibido vehículos y bicicletas



Pas de déchets
No residuos
Pas d'armes
Prohibidas las armas



Ni cueillette, ni prélèvement
No recolectar o sacar muestras

Survol non motorisé réglementé
Vuelo libre reglamentado



Ni bruit, ni dérangement
Prohibido el ruido y las molestias

Pas de drones
No drones

Pour préserver le patrimoine, il faut observer un code de bonne conduite et respecter la réglementation du parc national.

Ni cueillette, ni prélèvement. Animaux, plantes, minéraux et fossiles appartiennent au paysage.

- **Pas d'arme**, ici tous les animaux sont protégés.

- **Pas de feu**, pour éviter incendies et dégradations du sol.

- **Pas de camping** ou de stationnement de camping-car pendant la

nuit pour préserver la beauté des sites et éviter les pollutions.

- **Le bivouac réglementé est autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc ou d'un accès routier, entre 19h et 9h.**

- **Ni bruit, ni dérangement** pour la quiétude de tous.

- **Survol non motorisé réglementé** pour la tranquillité de la faune sauvage.

- L'utilisation de **véhicules 4 x 4** tout comme la **pratique du moto-trial** sont interdites dans le parc national.

- **Le VTT est également interdit** en dehors des pistes autorisées : pistes de ski de fond du Brousset (vallée d'Ossau) et du Somport (vallée d'Aspe).

- Prévoyez **d'emporter avec vous des sacs poubelles pour redescendre vos déchets** afin de garder le parc national propre pour tous.

- **Les chiens ne sont pas admis dans le parc national, même tenus en laisse.** Évitez d'amener avec vous votre animal ou prévoyez de le faire garder pendant vos randonnées.

Cette réglementation s'applique à la « zone cœur » du parc national. Elle couvre, en vallée d'Ossau, 8000 hectares, exclusivement situés sur la commune de Laruns, entre Gabas et la frontière franco-espagnole.

Maison du parc national - 64440 Laruns - Tél : 05 59 05 41 59